



DÉCLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA ÉDUCATION au CTSD de la Haute-Savoie du 7 février 2020

Madame la directrice académique, Mesdames et messieurs les membres du CTSD

Rarement l'actualité n'a été aussi chargée, que de sombres nuages qui obscurcissent le ciel des enseignants.

Aussi, une fois n'est pas coutume, nous nous permettrons de faire un long aparté sur les nombreuses problématiques générales qui inquiètent et/ou mobilisent nos collègues dans notre département.

Commençons d'abord par la réforme des retraites. C'est une réforme à marche forcée menée par un gouvernement inflexible et insensible à l'ampleur de la mobilisation. De cette réforme, l'Unsa Education n'était pas demandeuse mais en syndicat responsable, elle prend toute sa place à la table des négociations pour ne pas laisser le gouvernement seul décideur. Mobilisés, nous le sommes et le resterons dans la rue comme à Matignon. S'opposer et proposer : pas d'incohérences !

L'autre point d'actualité, ce sont les E3C. Depuis de longues semaines, nous avons interpellé le ministère pour faire remonter les difficultés de tous les acteurs du lycée : élèves, parents, enseignants et chefs d'établissement. Nous avons demandé l'annulation de la première session de janvier, en vain. Aussi, en continuant d'engager le premier temps fort de la réforme du lycée dans des conditions désastreuses, le ministère continue de fragiliser gravement sa propre réforme et continue de se délégitimer.

Venons-en maintenant plus directement à l'ordre du jour de ce CTSD qu'est l'examen des moyens alloués aux collèges dans notre département.

En Haute-Savoie, nous prenons acte d'une dotation positive dans les collèges. Mais celle-ci ne vient que partiellement compenser la hausse démographique de l'année dernière et celle prévue cette année, en espérant que les prévisions soient exactes. Les repères restent les mêmes. Même si les élèves d'ULIS sont dorénavant pris en compte et nous nous en réjouissons, le nombre d'élèves par classe demeure trop important. Surtout cette dotation se fait principalement au détriment de celle du lycée et de sa réforme qui montre là son véritable objectif : économiser des moyens humains.

Les conséquences sur le terrain sont désastreuses et **l'UNSA Education** le dénonce vivement.

Nous réaffirmons aussi notre opposition au recours systématique aux heures supplémentaires pour compenser une insuffisance structurelle de postes dans les établissements. Depuis maintenant un an, les enseignants du second degré subissent une deuxième heure supplémentaire annuelle qu'ils ne peuvent refuser. De plus, le taux d'HSA de notre département dans les collèges est de 8,65% contre 8,30% dans l'académie. Double conséquence, d'une part au sein d'une même équipe, des collègues doivent partir en complément de service, alors que ceux restant doivent absorber de plus en plus d'heures supplémentaires ; d'autre part, faute de ressources humaines et/ou pour pouvoir mettre en place des actions d'enseignement complémentaire, les chefs d'établissement sont obligés de demander aux collègues de prendre encore plus d'heures supplémentaires pour ne pas porter préjudice aux élèves. Pour **l'UNSA Éducation**, les heures supplémentaires ne doivent être attribuées qu'aux enseignants qui le souhaitent.

L'UNSA Éducation dénonce enfin l'accélération de la dégradation de l'encadrement humain dans les lycées et sa stagnation dans les collèges.

La conséquence première c'est la multiplication des mesures de cartes scolaires en lycée et des services partagés, légitime source d'anxiété. La seconde c'est l'impact inéluctable sur la mobilité géographique des enseignants.

Toutes ces mesures auront finalement pour conséquence la poursuite de la baisse d'attractivité de notre métier, déjà bien entaché par les difficultés de recrutement et les velléités de départ grandissantes de nos collègues.

Même si le nombre de postes aux concours reste globalement inchangé, compte tenu de la baisse du nombre d'inscrits, on peut aisément anticiper un sous-recrutement qui ne fera qu'accroître les tensions de fonctionnement dans les établissements et le recours à des contractuels. Contractuels qui rappelons-le ne sont pas légion dans notre département, face au manque d'attractivité de notre département. Nous en profitons pour rappeler une nouvelle fois notre demande d'octroi de la prime de vie chère pour l'ensemble des personnels éducatifs.

Ainsi, cette carte scolaire continue-t-elle de démontrer que le gouvernement ne sait pas répondre aux demandes légitimes des enseignants en moyens humains supplémentaires face à l'augmentation démographique que connaissent les établissements. La logique demeure purement comptable : la réforme du lycée a pour but de libérer des postes et donc, de fait, de supprimer des postes réels, compensés par une charge de travail toujours plus lourde des enseignants en poste. Quels privilégiés ces enseignants !

Il est grand temps que notre ministre entende cette colère grandissante !

Pour l'UNSA Education
Catherine Buisson